

## Commune de BARCELONNETTE

- Alpes de Haute Provence –



### PROCES VERBAL DE LA SEANCE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2012**

L'an deux mille douze, le vingt neuf février à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du 22 février 2012, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre AUBERT, Maire, qui, conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Locales, a procédé à la mise en place d'un président en la personne de Monsieur Gérard CUGNET, adjoint aux finances, élu à l'unanimité, pour la présentation des comptes administratifs de la Commune et de ses divers services.

#### **Présents :**

M. Jean-Pierre AUBERT, M. Jean-Michel PAYOT, Mme Fabienne CORDIER, M. Gérard CUGNET, Mme Christine LAMBERT, Mme Sandra BARRE, Mme Lydie GIRARDOT, M. Robert ESTACHY, M. Thibaut ROUGON (parti à 20 h 30), M. Christophe PICHET, Mme Chantal RICO, Mme Sabine BLATTMANN (partie à 21 h 15), M. Yvan BOUGUYON, M. Olivier NICOLAS, Mme Marie Hélène LAE, M. Pierre MARTIN-CHARPENEL.

#### **Absents :**

Mme Colette BERTRAND qui a donné pouvoir à Mme Fabienne CORDIER  
M. Thibaut ROUGON qui a donné pouvoir à M. Gérard CUGNET  
Mme Sabine BLATTMANN qui a donné pouvoir à M. Robert ESTACHY  
M. Philippe DENIS, Mme Martine MARQUE, M. Jacques VILLAIN

#### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 20                      Présents : 14 – 16                      Votants : 17

M. Robert ESTACHY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011****• Budget Principal****n°16/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2011 conforme au compte de gestion établi par les services de la Trésorerie, arrêté aux chiffres suivants :

**1 - Section de fonctionnement**

. Recettes : 4 714 515.52 euros

. Dépenses : 4 755 243.62 euros

soit un déficit pour l'exercice de 40 728.10 euros et un **excédent cumulé de 1 103 119.73 euros**.

**2 - Section d'investissement**

. Recettes : 524 408.74 euros

. Dépenses : 799 610.93 euros

soit un déficit pour l'exercice de 275 202.19 euros et un **déficit cumulé du même montant**.

Il décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte suivant :

. compte 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 827 917.54 euros.

. compte 1068 (recettes d'investissement) pour un montant de 275 202.19 euros en vue de couvrir le déficit d'investissement d'un même montant inscrit au compte 001 (dépenses d'investissement)

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011****• Quartier Craplet****n°17/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2011 conforme au compte de gestion établi par les services de la Trésorerie, arrêté aux chiffres suivants :

**1 - Section de fonctionnement**

. Recettes : 306 830.51 euros

. Dépenses : 257 347.57 euros

soit un excédent pour l'exercice de 49 482.94 euros et un **excédent cumulé de 57 270.92 euros**

**2 - Section d'investissement**

. Recettes : 1 403 283.00 euros

. Dépenses : 2 490 983.87 euros

soit un déficit pour l'exercice de 1 087 700.87 euros et un **déficit cumulé de 878 171.00 euros**

Il décide d'affecter aux comptes suivants :

. compte 1068 (recettes d'investissement) pour un montant de 57 270.92 euros en vue de couvrir en partie le déficit d'investissement d'un montant de 878 171.00 euros, inscrit au compte 001 (dépenses d'investissement)

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011****• Budget Service Eau****n° 18/2011**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2011 conforme au compte de gestion établi par les services de la Trésorerie, arrêté aux chiffres suivants :

**1 - Section d'exploitation**

. Recettes : 82 287.42 euros

. Dépenses : 96 716.73 euros

soit un déficit pour l'exercice de 14 429.31 € et un **excédent cumulé de 602 758.06 euros.****2 - Section d'investissement**

. Recettes : 76 034.97 euros

. Dépenses : 105 841.92 euros

soit un excédent pour l'exercice de 54 985.78 € et un **excédent cumulé de 131 020.75 euros.**

Il décide d'inscrire aux comptes suivants :

. compte 002 (recettes d'exploitation) pour un montant de 602 758.06 €

. compte 001 (recettes d'investissement) pour un montant de 131 020.75 €

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011****Budget Zone Activités Economiques****n° 19/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2011 conforme au compte de gestion établi par les services de la Trésorerie, arrêté aux chiffres suivants :

**1 - Section de fonctionnement**

. Recettes : 29 807.80 euros

. Dépenses : 6 315.40 euros

soit un excédent pour l'exercice de 23 492.40 euros et un **excédent cumulé de 37 566.97 euros.****2 - Section d'investissement**

. Recettes : 14 957.06 euros

. Dépenses : 17 914.47 euros

soit un déficit pour l'exercice de 2 957.41 euros et un **déficit cumulé du même montant.**

Il décide d'inscrire au compte suivant :

. compte 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant 34 609.56 euros

. compte 1068 (recettes d'investissement) pour un montant de 2 957.41 euros en vue de couvrir le déficit d'investissement du même montant inscrit au compte 001 (dépenses investissement)

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011****• Activités Loisirs****n° 20/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2011 conforme au compte de gestion établi par les services de la Trésorerie, arrêté aux chiffres suivants :

**1 - Section de fonctionnement**

. Recettes : 8 256.80 euros

. Dépenses : 19 826.41 euros

soit un déficit pour l'exercice de 11 569.61 euros et un **déficit cumulé du même montant.**

## 2 - Section d'investissement

. Recettes : 26 687.08 euros

. Dépenses : 14 884.33 euros

soit un excédent pour l'exercice de 11 802.75 euros et un **déficit cumulé de 5 054.87 euros.**

Il décide d'inscrire au compte suivant :

. compte 002 (dépenses de fonctionnement) le montant de 11 569.61 euros

. compte 001 (dépenses d'investissement) le montant de 5 054.87 euros.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

<b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011</b>
---

- |  |
|--|
| • <b>Zone Commerciale du Pont Long</b> |
|--|

<b><u>n° 21/2012</u></b>
--------------------------

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2011 conforme au compte de gestion établi par les services de la Trésorerie, arrêté aux chiffrages suivants :

### 1 - Section d'exploitation

. Recettes : 16 450.75 euros

. Dépenses : 16 450.75 euros

soit un résultat pour l'exercice de 0 euros et **un résultat cumulé de 0 euros.**

### 2 - Section d'investissement

. Recettes : 0 euros

. Dépenses : 16 450.75 euros

Soit un déficit pour l'exercice de 16 450.75 euros et **un déficit cumulé de 288 398.62 euros.**

Il décide d'inscrire :

. le déficit d'investissement au compte 001 (dépenses d'investissement) pour un montant de 288 398.62 euros

<b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011</b>
---

- |                          |
|--------------------------|
| • <b>Service Caveaux</b> |
|--------------------------|

<b><u>n° 22/2012</u></b>
--------------------------

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2011 conforme au compte de gestion établi par les services de la Trésorerie, arrêté aux chiffrages suivants :

### 1 - Section d'exploitation

. Recettes : 0 euro

. Dépenses : 0 euro

soit un résultat pour l'exercice de 0 euro et **résultat cumulé de 0 euro.**

### 2 - Section d'investissement

. Recettes : 0 euro

. Dépenses : 0 euro

soit un déficit pour l'exercice de 0 euro et un **déficit cumulé de 21 590.41 euros.**

Il décide d'inscrire :

. le déficit d'investissement au compte 001 (dépenses d'investissement) pour un montant de 21 590.41 euros

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011****• Parking****n° 23/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2011 conforme au compte de gestion établi par les services de la Trésorerie, arrêté aux chiffres suivants :

**1 - Section d'exploitation**

. Recettes : 0 euro  
. Dépenses : 759.11 euros

soit un déficit pour l'exercice de 759.11 euros et **résultat cumulé de même montant.**

**2 - Section d'investissement**

. Recettes : 0 euro  
. Dépenses : 43 640 euros

soit un déficit pour l'exercice de 43 640 euros et un **déficit cumulé de même montant.**

**Il décide d'inscrire :**

. le déficit de fonctionnement au compte 002 (dépenses de fonctionnement) pour un montant de 759.11 euros.

. le déficit d'investissement au compte 001 (dépenses d'investissement) pour un montant de 43 640 euros

**FISCALITE LOCALE ANNEE 2012****• Fixation des taux des trois taxes****n° 24/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de ces taxes fixés depuis 2008, à :

. Taxe d'habitation 10.59 %  
. Foncier bâti 22.25 %  
. Foncier non bâti 39.69 %

Le produit de ces recettes permettra d'obtenir un produit estimé à 1 607 000 euros, nécessaire pour l'équilibre du budget 2012.

**APPROBATION DU BUDGET 2012****• Commune****n° 25/2012**

Le conseil municipal, après vote (Pour 14 -Abstentions 3), approuve le tableau relatif à l'attribution de subventions aux associations et le budget primitif équilibré à la somme de :

5 480 000 euros en section de fonctionnement  
2 268 000 euros en section d'investissement

**APPROBATION DU BUDGET 2012****• Quartier Craplet****n° 26/2012**

Le conseil municipal, après vote (Pour 14 -Abstentions 3), approuve le budget primitif équilibré à la somme de :

. 276 000 euros pour la section de fonctionnement  
. 3 137 000 euros pour la section d'investissement

**APPROBATION DU BUDGET 2012**

- **Service de l'eau**

**n° 27/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif équilibré à la somme de :  
670 000 euros pour la section d'exploitation  
800 000 euros pour la section d'investissement

**APPROBATION DU BUDGET 2012**

- **Zone Activités Economiques**

**n° 28/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif équilibré à la somme de :  
50 000 euros pour la section de fonctionnement  
43 000 euros pour la section d'investissement

**APPROBATION DU BUDGET 2012**

- **Activités de loisirs**

**n° 29/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif équilibré à la somme de :  
32 500 euros pour la section de fonctionnement  
85 000 euros pour la section d'investissement

**APPROBATION DU BUDGET 2012**

- **Zone Commerciale du Pont Long**

**n° 30/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif équilibré à la somme de :  
. 290 401.38 euros pour la section de fonctionnement  
. 289 400 euros pour la section d'investissement

**APPROBATION DU BUDGET 2012**

- **Parking**

**n° 31/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif équilibré à la somme de :  
8 000 euros pour la section de fonctionnement  
70 000 euros pour la section d'investissement

**APPROBATION DU BUDGET 2012**

- **Service des caveaux**

**n° 32/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif équilibré à la somme de :  
21 590 euros pour la section d'exploitation  
21 590 euros pour la section d'investissement

**MISE A DISPOSITION DE BATIMENTS COMMUNAUX ET DU MATERIEL  
AUPRES DE L'ASSOCIATION SEOLANE**

- **Approbation de la convention**

**n° 33/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la disposition de l'association « Séolane » les trois bâtiments et les terrains attenants à cet ensemble immobilier sis au quartier Craplet sur une partie de la parcelle cadastrée section AB 23, dans le cadre d'une convention établie pour une durée de 3 ans, renouvelable, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit hors charges qui seront supportées par l'association « Séolane ».

Il approuve la convention établie à cet effet et précise que la délibération du 19 janvier 2012 portant sur le même objet, est annulée.

**AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE DU CHAZELAS AU CENTRE VILLE**

- **Demande de subventions**

**n° 34/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'une voie verte entre l'ancien quartier militaire reconverti en « campus du savoir et de la création » et le centre ville pour un coût de 120 000 € H.T. Des subventions sont sollicitées auprès des organismes publics et notamment du Conseil Général, au titre des amendes de police en vue d'aider au financement de cet aménagement.

**CREATION D'UN SKATE PARC AU CHAZELAS**

- **Demande de subventions**

**n° 35/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau projet de skate parc, dont l'implantation est prévue sur l'ancien champ de manœuvre de l'armée, pour un coût de 100 000 € H.T. en substitution à celui qui était projeté initialement d'un montant de 50 000 € H.T. Des subventions sont sollicitées auprès des organismes publics en vue d'aider au financement de cet aménagement.

**EQUIPEMENT EN NUMERIQUE D'UNE SALLE DU CINEMA « UBAYE »**

- **Demande de subventions**

**n° 36/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'équipement en projection numérique de la deuxième salle du cinéma « L'Ubaye » pour un coût de 56 000 € H.T. et de travaux de mise aux normes phoniques pour un coût de 14 000 € H.T. Il sollicite auprès des organismes publics, des aides financières pour la mise en œuvre de cette opération.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION**

**n° 37/2012**

- **Modification de la rémunération des agents recenseurs**

A la suite de la défection d'un des agents recenseurs, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la rémunération en portant de 400 € à 457 € le fixe attribué à chaque agent.

Le secrétaire de séance,

Robert ESTACHY

